

# Analyses & normalisation du compost

---

## 1. La norme NFU 44-095

**Cette norme concerne les composts produits à base de boues**; elle a été homologuée en mai 2002. Le décret rendant cette norme d'application obligatoire a été signé le 18 mars 2004 et est paru au journal officiel le 26 mars 2004.

**Le compost peut être commercialisé sous réserve de conformité à la norme française NFU 44-095, au regard des critères suivants :**

- Les caractéristiques agronomiques du compost (azote, phosphore, potassium, matière organique...)
- Les éléments traces métalliques (métaux tels que : cuivre, zinc, plomb...)
- Les composés traces organiques
- Les éléments inertes et impuretés (plastique, verre...)
- Les agents pathogènes

## 2. La norme NFU 44-051

**Cette norme couvre les produits fabriqués à partir de déchets végétaux** et/ou sous-produits animaux de catégories 2 et 3, et les composts urbains fabriqués à partir de la FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères).

**Les composts ainsi produits sont commercialisables sous réserve de conformité à cette norme.**

Les analyses portent sur :

- Les caractéristiques agronomiques du compost (azote, phosphore, potassium, matière organique...)
- Les éléments traces métalliques (métaux tels que : cuivre, zinc, plomb...)
- Les composés traces organiques
- Les éléments inertes et impuretés (plastique, verre...)
- Les agents pathogènes

## 3. Analyses complémentaires

D'autres analyses peuvent être menées sur le produit compost.

- La cinétique Carbone Azote : permet d'estimer le potentiel de minéralisation du Carbone et de l'Azote d'un amendement organique.
- L'ISB : indice de stabilité biologique, identifie la matière organique du produit comme plus ou moins résistante à la minéralisation.
- Les tests de maturité des produits organiques : précise si le produit compost est mature et ainsi si le procédé de compostage s'est déroulé correctement.

